



Parlement de la Cédéao

Mémounatou Ibrahima lance un appel pressant et solennel aux députés

Le vendredi 12 décembre 2025, la présidente du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), la Togolaise Mémounatou Ibrahima, a officiellement clôturé la session qui a été marqué par la commémoration du 25ème anniversaire de l'institution qu'elle dirige.



PAGE 3

NUMERIQUE



Cybersécurité

L'ANCy fait le bilan de 2025 et se projette sur l'année 2026

Le mardi 16 décembre 2025, l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy) a fait le bilan de l'année 2025 avec la presse, et a annoncé les couleurs de l'année 2026 qui arrive dans quelques jours. L'on retient qu'en 2025, le Togo a continué de renforcer sa cybersécurité et créer un cyberspace plus sûr ...

PAGE 3

ECONOMIE



Togo

150 millions de dollars de la Banque mondiale pour dynamiser l'investissement privé

Le Togo bénéficie d'un nouvel appui financier majeur, pensé pour placer l'investissement privé au centre de la création d'emplois et de la croissance économique. Le Groupe de la Banque mondiale a validé, lundi 15 décembre, un financement de 150 millions de dollars, équivalent à 83,7 milliards de FCFA, en faveur ...

PAGE 5



Lutte contre le terrorisme

Un fonds Cedeao de plus d'un milliard au profit du Togo

Réunie le dimanche 14 décembre dernier à Abuja, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a décidé d'allouer 2,85 millions de dollars américains, soit 1,59 milliard de FCFA, à chacun de ses 5 États membres les plus touchés par le terrorisme ...

PAGE 11

DERNIERES HEURES

Togo : les actes d'état civil désormais accessibles en ligne

Depuis le lundi 15 décembre, les demandes de copies d'actes d'état civil peuvent se faire en ligne. Il s'agit notamment d'actes de naissance, de mariage et de décès.

L'annonce a été faite par le ministre de l'Administration territoriale et son homologue en charge de la Transformation numérique. Ils ont officialisé la mise en place d'un outil numérique accessible sur le guichet national des services publics.

Le dispositif est opérationnel dans 5 communes pilotes : Agoè-Nyivé 1, Golfe 1, Avé 2, Zio 2 et Lacs 1. Il permet de déposer une demande à distance et de suivre en temps réel l'évolution du traitement du dossier. Un gain de temps notable.

Autre nouveauté, un service d'assistance y est intégré. Un outil de discussion en ligne est disponible sur le portail national pour assister les utilisateurs, précise le communiqué. Les citoyens sont guidés à chaque étape.

Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de digitalisation des démarches administratives. L'extension à toutes les communes est annoncée.

À noter enfin que « les services d'état civil de la commune Golfe 3 sont déjà disponibles sur la plateforme nationale des services publics ».

228... c'est ton ticket pour la grande fête !

Cumule 228 points chaque semaine pour tenter de gagner ta voiture, ton billet d'avion, ta PS5, tes bons d'achats et plein d'autres surprises !

Consultation au *909*228# yas.tg

Achète tes forfaits au ***909#** ou chez ton Point de Vente

	SOMMAIRE	<p>Mali/Sécurité Arrêté, le col. Sangaré radié de l'armée après la publication de son ouvrage sur le terrorisme</p>  <p>P 4</p>	<p>Barrage de Nangbéto Une infrastructure stratégique remise à niveau pour le Togo et le Bénin</p>  <p>P 5</p>	<p>Mérite agricole La France décore Émile Atigaku pour son engagement</p>  <p>P 9</p>
---	----------	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Katou Kossiwa : Une femme modeste et reconnaissante dans le Canton de Hélot

Dans le canton de Hélot, au cœur de la préfecture de Kéran, réside une femme au parcours remarquable : Katou Kossiwa. Originaire de cette localité modeste, Katou incarne la simplicité et l'ambition discrète. Son parcours, ponctué de défis et de gratitude, témoigne de sa détermination à être autonome et de sa reconnaissance envers les opportunités qu'elle a saisies.



Katou Kossiwa

Katou a grandi dans un environnement où les valeurs de travail acharné et de responsabilité familiale étaient primordiales. "Je suis reconnaissante pour chaque étape de mon parcours, même si

j'aurais aimé avoir plus d'opportunités pour progresser, notamment aller un peu plus loin à l'école", confie-t-elle humblement.

Dès son enfance, Katou a

été initiée à la préparation du Tchoukoutou, une boisson traditionnelle, qui est devenue une source de revenu pour sa famille. "Le Tchoukoutou était notre gagne-pain familial. C'était une façon pour moi de

contribuer dès mon jeune âge", se remémore-t-elle avec nostalgie.

Son engagement et sa détermination l'ont amenée à se former en couture et à ouvrir son propre atelier de coiffure en 2008, en parallèle de son activité de vente de Tchoukoutou. "C'était un équilibre délicat, mais cela me permettait de subvenir aux besoins de ma famille", explique-t-elle avec fierté.

Cependant, malgré sa relative satisfaction, Kossiwa reconnaît qu'il lui manquait certaines ressources pour développer pleinement son entreprise. C'est alors qu'elle a entendu parler du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) et a vu une opportunité de prendre son entreprise au niveau supérieur.

" J'ai pensé que peut-être, avec un peu d'aide, je pourrais aller plus loin dans mon entreprise", partage-t-elle avec espoir.

Grâce au produit APSEF du FNFI, Katou a pu acheter des outils de travail et d'autres nécessités qui manquaient à son atelier.

Les prêts successifs qu'elle a obtenus lui ont permis à chaque fois d'investir dans son atelier et d'acheter du mil pour préparer son Tchoukoutou.

"Les prêts du FNFI ont été comme un tremplin pour mon entreprise. Chaque pas m'a rapproché un peu plus de mes objectifs", affirme-t-elle reconnaissante.

Aujourd'hui, malgré ses hésitations initiales, elle ne regrette pas d'avoir franchi le pas. Elle aspire à aller encore plus loin si elle a la possibilité d'obtenir d'autres crédits. "Je suis déterminée à continuer à progresser et à réaliser mes rêves, quelle que soit la route que cela implique", conclut Katou, avec une détermination tranquille.

Son parcours inspire non seulement ceux qui la connaissent, mais aussi tous ceux qui aspirent à surmonter les obstacles et à réussir dans la vie. Katou Kossiwa est la preuve vivante que la détermination, la gratitude et la reconnaissance peuvent transformer les défis en opportunités et les rêves en réalité.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Parlement de la Cédéao

Mémounatou Ibrahima lance un appel pressant et solennel aux députés

Le vendredi 12 décembre 2025, la présidente du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), la Togolaise Mémounatou Ibrahima a officiellement clôturé la session qui a été marquée par la commémoration du 25ème anniversaire de l'institution qu'elle dirige.

« Le succès éclatant de cette commémoration historique n'aurait pu être réalisé sans votre appui, celui de l'administration et de nos précieux partenaires. Je tiens à souligner l'effort de ceux parmi vous, honorables députés, qui avez répondu présent. Je vous exprime mes remerciements les plus vifs pour votre participation aux différents événements, le sérieux et l'esprit de devoir dont vous avez fait preuve en toute circonstance », a déclaré Mémounatou Ibrahima.

Elle a par ailleurs témoigné la reconnaissance la plus sincère de son institution envers les éminentes personnalités qui ont honoré de leur présence les manifestations

commémoratives du 25ème anniversaire. « Je tiens à saluer tout spécialement et à remercier du fond du cœur l'ensemble des sponsors et partenaires qui ont contribué au succès de cette commémoration », a affirmé la présidente du Parlement de la Cédéao.

Poursuivant son discours

a-t-elle ajouté. Elle a salué les délégations nationales pour la présentation de leurs rapports pays. Cela a permis aux participants d'identifier les défis communs et de renforcer l'esprit de coopération qui unit la Communauté.

Les remerciements de Mémounatou Ibrahima ont



Mémounatou Ibrahima (Image d'archives trouvée en ligne le 16/12/2025)

de clôture, la Togolaise a félicité les Commissions mixtes pour l'examen approfondi des textes qui leur ont été soumis. « Vos analyses rigoureuses et vos recommandations avisées ont substantiellement enrichi nos travaux et consolidé l'édifice juridique communautaire »,

également été adressés à l'ensemble de la plénière, dont les débats nourris et les contributions éclairées ont conduit à des délibérations fécondes, notamment sur la situation politique en Guinée-Bissau et les évolutions récentes au Bénin, réaffirmant ainsi l'attachement collectif

à la démocratie, à l'ordre constitutionnel et à la stabilité régionale.

Cette session qui a eu lieu à Abuja au Nigeria, a connu l'examen réussi et l'adoption du budget communautaire consolidé 2026, un instrument clé pour la mise en œuvre des programmes et priorités de la Cédéao au cours de l'année à venir. Votre engagement à veiller à ce que nos ressources reflètent les besoins et les aspirations de nos peuples est louable.

« Cependant, ces accomplissements ne doivent pas nous faire oublier une exigence primordiale, à savoir notre participation effective aux travaux. L'assiduité n'est pas une option mais le socle de notre légitimité et de notre efficacité. Des absences répétées et non justifiées au sein de cette assemblée, particulièrement dans certaines délégations nationales, ont entravé à plusieurs reprises notre capacité à atteindre le quorum, appauvri la qualité des débats et compromis l'exercice plein et entier de notre contrôle législatif.

Ces manquements portent atteinte à la confiance que nos peuples placent en nous et affaiblissent l'autorité de notre institution », a relevé Mémounatou Ibrahima.

Elle lance donc un appel pressant et solennel à chaque membre de l'institution : « honorons, par une présence effective, active et constante, le serment que nous avons fait de servir l'intégration régionale et les citoyens de l'Afrique de l'Ouest. Notre Règlement intérieur prévoit des dispositions claires à cet égard, et il est de notre devoir à tous de les respecter pour préserver l'intégrité et l'avenir de ce Parlement », a indiqué la responsable.

Elle a terminé en souhaitant que 2026 soit une année de plus grande unité, de coopération approfondie et de progrès tangibles pour la Communauté. « Demeurons inébranlables dans notre volonté de bâtir une Afrique de l'Ouest pacifique, prospère et intégrée », a formulé la Togolaise.

Edem Dadzie

Zarifou Ayéva

Retour sur un parcours politique qui a démarré dans les années 70

Hier, mardi 16 décembre 2025, la nouvelle du décès de l'ancien ministre et homme politique togolais, Zarifou Ayéva, s'est répandue comme une trainée de poudre.

Pour les Togolais qui avaient un certain âge dans les années 90 et au début des années 2000, le nom de Zarifou Ayéva doit avoir une résonance particulière. C'est l'une des personnalités qui ont apporté leur contribution dans le cadre du processus de démocratisation au Togo, déjà sous le régime de feu le général Eyadema Gnassingbé. Zarifou Ayéva est né à Sokodé (préfecture de Tchaoudjo), dans la région Centrale du Togo, le 22 avril 1942 au sein de la communauté tem. Issu d'un milieu aristocratique, il s'impose progressivement comme l'une des figures politiques de la préfecture de Tchaoudjo, notamment après le décès de Djobo Boukari (une autre figure mémorable de l'histoire politique du Togo).

Il commence sa carrière politique au sommet de l'État dans les années 70. En mars 1975, il est nommé ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports,

avant de devenir ministre de l'Information à la fin de la décennie. Après son départ du gouvernement en 1979, il dirige la Société nationale de sidérurgie (SNS) jusqu'en 1982.

Avec l'instauration du multipartisme au début des années 90, Zarifou Ayéva s'engage dans l'opposition politique. En mai 1991, il fonde le Parti démocratique pour le renouveau (PDR), qu'il préside jusqu'à son décès. Le PDR fait partie de l'opposition dite « traditionnelle » durant la période de transition démocratique.

Entre 1991 et 1993, il est membre du Haut Conseil de la République (HCR), le Parlement de la transition issue de la Conférence nationale souveraine. Il y préside la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité. Candidat à l'élection présidentielle de 1998, il se classe en quatrième position. À la suite de la signature de l'Accord politique global (APG), Zarifou Ayéva est nommé ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine, fonction qu'il occupe du 20 juin

2005 au 13 décembre 2007, au sein d'un gouvernement d'ouverture dirigé par feu Edem Kodjo, et plus tard par feu maître Yawovi Agboyibo, sous la présidence de Faure Gnassingbé.

Après sa sortie du gouvernement, il se retire progressivement de la scène politique pour des raisons de santé. Zarifou Ayéva est mort le lundi 15 décembre 2025 à l'âge de 83 ans, des suites d'une longue maladie. Les modalités de ses obsèques seront annoncées ultérieurement par sa famille. Zarifou Ayéva est considéré comme l'un des acteurs durables de la vie politique togolaise contemporaine. Son parcours reflète les évolutions du système politique togolais, depuis la période du parti unique jusqu'aux tentatives de dialogue politique dans les années 1990 et 2000. Il est souvent décrit comme un homme politique attaché au pluralisme, au dialogue et à une approche legaliste de l'action publique. Sa posture est diversement appréciée au sein de l'opinion publique nationale.

TM

Cybersécurité

L'ANCy fait le bilan de 2025 et se projette sur l'année 2026

Le mardi 16 décembre 2025, l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy) a fait le bilan de l'année 2025 avec la presse, et a annoncé les couleurs de l'année 2026 qui arrive dans quelques jours.



Le commandant Gbota Gwaliba (debout, devant), s'adresse aux journalistes (Image : Togo Matin)

L'on retient qu'en 2025, le Togo a continué de renforcer sa cybersécurité et créer un cyberspace plus sûr pour tous les Togolais. Grâce aux actions de sensibilisation, de formation des informaticiens et de coopération internationale réalisée par l'ANCy, le Togo a fait un pas de plus pour se positionner comme un acteur de référence en Afrique de l'Ouest.

Il y a notamment eu la signature de mémorandums d'entente (MoU) avec plusieurs pays dont : la Pologne, le Mozambique, le Ghana, la Gambie, le Nigeria. Pour le Togo, la signature de ces MoU consolide son positionnement comme un acteur engagé dans la promotion d'un espace numérique africain sûr et résilient. Le commandant Gbota Gwaliba, directeur général de l'ANCy a informé les acteurs des médias, que l'année prochaine, son institution compte organiser une formation certifiant à leur endroit.

Parce que ces derniers doivent impérativement protéger leur environnement de travail. Il a par ailleurs revenu sur les chantiers futurs. « Nous voulons commencer par enseigner la cybersécurité à l'école. Il est important de protéger les jeunes », a indiqué le commandant Gbota Gwaliba.

Edem Dadzie

Bénin/Putsch manqué**Le pouvoir Talon contre-attaque avec des arrestations et mandats d'arrêt international**

Cinq jours après la tentative de coup d'État déjouée contre le président Patrice Talon, le climat politique béninois demeure sous haute tension. Les autorités ont engagé une série d'actions judiciaires ciblant des personnalités politiques et activistes, dans ce qu'elles présentent comme une riposte ferme face aux soutiens présumés du coup de force avorté du 7 décembre. Candide Azannaï, Chabi Yayi sont mis aux arrêts; Kémi Seba et Sira Korogone sous mandats d'arrêt international.

Le 12 décembre, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) a émis des mandats d'arrêt internationaux contre l'activiste franco-béninois Kémi Seba et Sabi Sira Korogone, président du Mouvement populaire de libération (MPL). Ils sont poursuivis pour « apologie du terrorisme » et « incitation à la révolte », des chefs d'accusation passibles de peines allant de deux à cinq ans de prison et jusqu'à dix millions de francs CFA d'amende, selon une source judiciaire.

Kémi Seba, également conseiller spécial du président nigérien Abdourahmane Tiani, s'était publiquement félicité du renversement annoncé de Patrice Talon dans une vidéo diffusée le matin même du putsch manqué, avant d'affirmer que ce coup de force pouvait être réitéré. Ses propos, largement relayés sur les réseaux sociaux, ont été perçus par



Patrice Talon

les autorités béninoises comme un encouragement à la déstabilisation institutionnelle.

Dans le même temps, l'ancien ministre de la Défense Candide Azannaï, figure de l'opposition et président du parti Restaurer l'Espoir, a été interpellé à Cotonou dans la matinée du 12 décembre alors qu'il tenait une séance de travail au siège de son parti. Conduit à la Direction de la police judiciaire, il y est entendu par les enquêteurs. Les raisons exactes de son interpellation n'ont pas été officiellement communiquées. Proche de Sabi Sira Korogone, Candide Azannaï s'est illustré ces dernières années par un discours radical contre le pouvoir, prônant une ligne de « résistance » et le boycott du processus électoral.

Dernier développement en date, l'arrestation, dans la nuit du 14 décembre, de Chabi Yayi, secrétaire aux Relations extérieures du parti Les Démocrates et fils de l'ancien président Thomas Boni Yayi. Interpellé à son domicile aux environs de 2 heures du matin,

il a été conduit à la Direction de la police judiciaire. Son parti a confirmé l'information, tout en indiquant ne disposer d'aucune précision sur les motifs de cette arrestation.

Si aucun lien formel n'a été établi à ce stade entre ces interpellations et l'enquête sur la tentative de putsch, leur succession rapide alimente les interrogations. Les autorités, elles, restent discrètes, affirmant poursuivre les investigations afin d'identifier les auteurs, complices et soutiens éventuels de l'entreprise de déstabilisation.

Dans un contexte régional marqué par la multiplication des coups de force militaires, le pouvoir béninois semble vouloir afficher une ligne de fermeté. Une posture sécuritaire assumée, mais qui pose aussi la question délicate de l'équilibre entre préservation de l'ordre constitutionnel et respect des libertés politiques, à l'approche d'échéances électorales déjà sensibles.

T.M.

Mali/Sécurité**Arrêté, le col. Sangaré radié de l'armée après la publication de son ouvrage sur le terrorisme**

Au Mali, la radiation du colonel Alpha Yaya Sangaré des effectifs des forces armées et de sécurité marque un nouvel épisode révélateur du climat politique et sécuritaire sous la transition militaire. Par décret publié le 12 décembre dans le Journal officiel, le chef de la junte, le général Assimi Goïta, a acté l'exclusion de l'officier « par mesures disciplinaires », sans autre précision officielle sur la nature des fautes retenues.

Le colonel Sangaré, issu de la direction générale de la gendarmerie nationale, est incarcéré depuis mars 2024. Son arrestation est intervenue quelques mois après la publication de son ouvrage Mali : Le défi du terrorisme en Afrique, paru à la fin de l'année 2023. Dans ce livre, l'officier aborde la lutte contre les groupes armés djihadistes, mais évoque également, de manière critique, des exactions attribuées à l'armée malienne lors d'opérations antiterroristes. Pour étayer ses propos, Alpha Yaya Sangaré s'appuie notamment sur des rapports d'organisations internationales de défense des droits humains, qui documentent des violences commises contre des populations civiles dans certaines zones de conflit. Ces passages ont suscité l'hostilité des autorités militaires, dans un contexte où toute remise en cause publique de l'action des forces armées est perçue comme une atteinte à la

cohésion nationale.

Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire profonde, alimentée par les attaques du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jnim), affilié à Al-Qaïda, par l'organisation État islamique, ainsi que par la multiplication de groupes armés communautaires et criminels. Face à cette situation, les autorités de transition ont régulièrement invoqué l'impératif sécuritaire pour justifier un durcissement du contrôle politique et social.

Depuis leur prise de pouvoir, les militaires ont progressivement resserré l'espace public, multipliant les poursuites judiciaires, les restrictions aux libertés et la dissolution d'organisations jugées hostiles. Opposants politiques, acteurs de la société civile et journalistes ont été visés par des mesures coercitives, au nom de la nécessité de préserver l'unité nationale face à la menace terroriste.

La radiation du colonel Sangaré illustre cette ligne de fermeté assumée par les autorités de Bamako. Pour ses partisans, elle pose toutefois une question sensible : celle de la place de la parole critique au sein de l'institution militaire, dans un pays où la lutte contre l'insécurité se mène au prix d'un rétrécissement croissant de l'espace de débat.

T.M.

Sénégal/Diplomatie**Dakar suspend les extraditions vers la France et invoque le principe de réciprocité**

Le Sénégal a décidé de suspendre toutes les procédures d'extradition à destination de la France. L'annonce a été faite, jeudi 11 décembre 2025, par la ministre de la Justice, Yacine Fall, lors de son intervention à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen du budget 2026 de son département. Une décision qui marque un durcissement assumé de la position de Dakar dans sa coopération judiciaire avec Paris.

Selon la Garde des Sceaux sénégalaise, cette suspension fait suite au blocage de plusieurs demandes d'extradition formulées par les autorités sénégalaises et restées sans suite du côté français. « Le principe de réciprocité doit prévaloir dans nos relations judiciaires », a-t-elle souligné, estimant qu'il n'était plus acceptable que les requêtes



Bassirou-Diomaye-Faye

de Dakar demeurent en attente alors que le Sénégal continue, de son côté, d'exécuter celles de la France.

Yacine Fall a assuré que les autorités sénégalaises

ont transmis l'ensemble des éléments exigés par la procédure judiciaire française dans les dossiers concernés. Parmi eux figure notamment celui impliquant deux

ressortissants sénégalais réclamés par Dakar, dont le journaliste Madiambal Diagne. Une nouvelle audience est attendue en février 2026, sans que cela ne remette en cause, à ce stade, la décision de suspension annoncée.

La mesure concerne l'ensemble des demandes d'extradition émanant de la France, et ce jusqu'à ce que Paris apporte des réponses claires et formelles aux requêtes sénégalaises en souffrance. Le gouvernement sénégalais présente cette décision comme un « rappel à l'équilibre nécessaire entre systèmes judiciaires », dans un cadre de coopération qu'il souhaite fondé sur l'égalité et le respect mutuel.

Au-delà des dossiers individuels, cette suspension

révèle des tensions plus larges autour de la coopération pénale entre les deux pays. Si Dakar et Paris entretiennent traditionnellement des relations étroites, notamment sur les plans diplomatique et sécuritaire, la question judiciaire apparaît désormais comme un point de friction sensible.

Les autorités sénégalaises ont prévenu que leur position resterait inchangée tant que les clarifications attendues ne seront pas fournies par la partie française. Une posture qui traduit la volonté de Dakar d'affirmer davantage sa souveraineté judiciaire, tout en laissant la porte ouverte à une reprise du dialogue sur des bases jugées plus équilibrées.

T.M.

Togo

150 millions de dollars de la Banque mondiale pour dynamiser l'investissement privé

Le Togo bénéficie d'un nouvel appui financier majeur, pensé pour placer l'investissement privé au centre de la création d'emplois et de la croissance économique.

de FCFA, en faveur du Togo. Cette enveloppe, mobilisée via l'Association internationale de développement (IDA), inaugure une série programmatique de

accompagne un programme structurant. Il s'attaque aux freins persistants de l'économie togolaise. L'ambition est d'améliorer la productivité agricole, alléger les contraintes liées aux infrastructures et rendre l'environnement des affaires plus attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Dans les faits, plusieurs actions concrètes sont prévues. Le programme met l'accent sur la sécurisation foncière, jugée essentielle pour libérer l'investissement agricole. Il entend également faciliter l'accès au financement pour les petits exploitants. En parallèle, des réformes ciblent la modernisation des secteurs de l'énergie, du numérique et de la logistique, considérés comme des piliers

de compétitivité.

La Banque mondiale souligne le potentiel économique de ces mesures. « S'il est pleinement mis en œuvre, ce programme triennal marquera une étape décisive pour le développement du secteur privé au Togo, avec le potentiel de mobiliser jusqu'à 800 millions de dollars de capitaux additionnels et d'améliorer les conditions d'emploi de 73.000 personnes sur cinq ans », a déclaré Justin Beleoken Sanguen, Représentant résident par intérim de l'institution au Togo. Selon lui, « les réformes dans l'agriculture, le foncier et l'énergie seront les principaux moteurs de création d'emplois ».

Un volet important concerne également la gouvernance foncière. La création annoncée de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) vise à centraliser les politiques publiques en la matière et à accélérer la délivrance des

titres. Un chantier attendu par les investisseurs et les acteurs ruraux.

Dans le secteur énergétique, le programme prévoit la révision des statuts de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET). L'objectif est de renforcer sa gouvernance et de créer un cadre plus ouvert à la participation du secteur privé.

D'autres réformes portent sur la protection juridique des investissements directs étrangers et sur une meilleure mobilité entre l'enseignement général et la formation technique et professionnelle. À terme, il s'agit d'aligner les compétences sur les besoins réels de l'économie et de soutenir la formalisation des PME.

Avec cet appui, le Togo mise sur un secteur privé plus dynamique, capable de porter durablement la croissance et l'emploi.

E.A



Le Groupe de la Banque mondiale a validé, lundi 15 décembre, un financement de 150 millions de dollars, équivalant à 83,7 milliards

trois ans destinée à soutenir les réformes économiques et à renforcer le rôle du secteur privé.

Ce premier décaissement

Barrage de Nangbéto

Une infrastructure stratégique remise à niveau pour le Togo et le Bénin

Après une réhabilitation complète financée à hauteur de 25,5 milliards FCFA, le barrage de Nangbéto consolide son rôle clé dans l'approvisionnement électrique des deux pays.

Le barrage hydroélectrique de Nangbéto est de nouveau pleinement opérationnel. Situé dans la région des Plateaux, l'ouvrage partagé par le Togo et le Bénin a été officiellement inauguré après plusieurs années de réhabilitation. Un chantier d'envergure. Et un enjeu énergétique majeur pour les deux États.

La cérémonie s'est déroulée en fin de semaine dernière. Elle a réuni le ministre togolais délégué, chargé de l'Énergie, Robert Eklo, et le directeur général de la Communauté électrique du Bénin (CEB), Kamirou Chabi Sika. Leur présence a souligné la portée régionale du projet et la solidité du partenariat énergétique entre Lomé et Cotonou. Lancé en 2019, le programme de réhabilitation a mobilisé un financement de 25,5 milliards FCFA, soit environ 39 millions d'euros. Les fonds ont été apportés par l'Allemagne, à travers la KfW. Les travaux ont porté sur « la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements réhabilités ou neufs », selon les responsables du projet.

Les interventions techniques ont été multiples. Elles ont concerné les turbines et alternateurs, les transformateurs de puissance, les équipements de vantellerie et l'évacuateur de crues. Les installations mécaniques et électriques de l'usine ont été modernisées, tout comme les systèmes de contrôle-commande, les dispositifs de protection électrique haute tension et les équipements de levage et de manutention.

Pour la CEB, cette remise à niveau constitue un tournant. « La réhabilitation de Nangbéto marque une étape décisive dans la sécurisation de notre production énergétique commune », a affirmé Kamirou Chabi Sika, évoquant une infrastructure désormais plus performante et plus résiliente face aux besoins croissants.

Du côté togolais, Robert Eklo a rappelé la valeur symbolique et stratégique de l'ouvrage. « Cette réhabilitation renforce notre capacité nationale et soutient nos ambitions d'électrification intégrale », a-t-il déclaré, saluant un levier durable pour la politique énergétique du pays.

Doté d'une capacité installée de 65 MW, le barrage de Nangbéto demeure, près de 40 ans après sa mise en service, l'un des principaux piliers de l'hydroélectricité dans la sous-région. Sa modernisation s'inscrit dans un contexte marqué par la volonté du Togo d'atteindre l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030, tout en consolidant une coopération énergétique essentielle avec le Bénin.

E.A

Monétique

PCI/DSS, le bouclier discret des paiements électroniques

À chaque fois qu'un client insère sa carte dans un terminal de paiement électronique ou valide un achat en ligne, un mécanisme de sécurité se déclenche en coulisses. Invisible pour l'utilisateur, mais déterminant pour la confiance dans le système, ce mécanisme porte un nom : PCI/DSS. Derrière cet acronyme technique se cache l'un des piliers les plus structurants de la sécurité des paiements électroniques, y compris dans l'espace Uemoa.

La norme PCI/DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) est née de la volonté des grands réseaux de cartes internationaux, comme Visa, Mastercard, American Express, Discover et JCB de lutter contre la fraude et la cybercriminalité. Elle fixe un cadre strict destiné à protéger les données sensibles des cartes bancaires, depuis le terminal du commerçant jusqu'aux systèmes des banques et des opérateurs de paiement.

Concrètement, la conformité PCI/DSS s'impose à tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne monétique : banques, établissements de monnaie électronique, opérateurs techniques, commerçants, plateformes de paiement et fintechs. Dans l'Uemoa, cette exigence est intégrée aux règles de

fonctionnement du système monétique régional, sous la supervision de la Bceao, avec l'appui opérationnel du Gim-Uemoa.

La norme repose sur 12 exigences clés, à la fois techniques et organisationnelles. Elle impose notamment le chiffrement systématique des données, des dispositifs de contrôle d'accès rigoureux, une surveillance continue des réseaux, ainsi que des audits de sécurité réguliers. Certaines pratiques sont formellement interdites, comme le stockage du code de sécurité (CVV) d'une carte après une transaction. L'objectif est de réduire au maximum les points de vulnérabilité exploitables par les fraudeurs.

Cette rigueur est d'autant plus stratégique que les paiements électroniques progressent rapidement dans la région. Selon les données de la Bceao, plus de 96 % des cartes bancaires en circulation dans l'Uemoa en 2023 étaient conformes aux exigences PCI/DSS, traduisant un effort notable de sécurisation des infrastructures

monétiques. Cette dynamique accompagne l'essor des cartes à puce EMV, la multiplication des TPE et la montée en puissance des paiements digitaux.

À l'inverse, le non-respect de la norme expose les acteurs à des conséquences lourdes : sanctions financières, suspension de l'acceptation des cartes, retrait d'agrément, sans oublier l'impact réputationnel. Dans un environnement où la confiance conditionne l'adoption des moyens de paiement électroniques, la sécurité devient un facteur de compétitivité autant qu'une obligation réglementaire.

Au final, PCI/DSS n'est ni un simple label, ni une contrainte administrative. C'est un socle de confiance, sans lequel la modernisation des paiements serait fragile. À mesure que l'Uemoa avance vers une économie plus digitalisée et moins dépendante du cash, cette norme reste l'un des garants silencieux de la crédibilité et de la résilience du système monétique régional.

Edy Alley

Infrastructures routières au Togo Revitalisation de l'économie grâce aux nouveaux chantiers

Cruciales pour désenclaver le pays, les routes nationales contribuent à connecter les régions, à faciliter le commerce régional et le développement économique. Conscient de l'importance que revêtent ces infrastructures, le gouvernement a lancé ces dernières années sur ces axes routiers de grands chantiers. Que ce soit sur la route nationale numéro 1 ou 5, les travaux d'infrastructures ne cessent de se multiplier, donnant un nouvel élan au développement économique et social du pays.

La route nationale numéro un en ligne de mire

Vitale pour la compétitivité du Port autonome de Lomé et pour attirer les investissements, la route nationale numéro 1 fait l'objet de grands travaux.

Colonne vertébrale de l'économie, elle concentre depuis 2020 les plus grands investissements routiers du pays. De Lomé jusqu'au nord, cet axe de plus de 650 km s'impose comme un couloir stratégique. Il supporte

Restaurer un axe vital

Un premier chantier majeur concerne la réhabilitation et le renforcement du tronçon Aouda-Kara, long de 110 km. Grandement financé, il intègre plusieurs composantes. En plus du bitumage, le projet prévoit l'aménagement de parkings pour poids lourds, la construction de forages d'eau potable et la modernisation des ouvrages d'assainissement. Selon les données du ministère des Travaux

m de largeur avec des accotements renforcés afin de supporter le trafic croissant.

Ce chantier intègre également des infrastructures sociales : des salles de classe, des forages hydrauliques, des marchés couverts et des ouvrages d'assainissement figurent au programme. Plus de 6 000 habitants des localités riveraines devraient en bénéficier directement.

Des contournements urbains pour fluidifier la circulation

Les villes carrefours traversées par la RN1 connaissent un trafic souvent saturé. Pour y remédier, le gouvernement a engagé plusieurs projets de contournement. À Sokodé, une voie comprise entre 16 et 21 km est en préparation. Elle doit réduire la congestion du centre-ville, où circulent quotidiennement plus de 2 500 camions de transit.

Des études sont également en cours pour contourner les monts Alédjo, un secteur montagneux où la circulation demeure difficile et accidentelle. En 2023, plus de 150 accidents ont été enregistrés sur ce passage, ce qui souligne l'importance du projet.

Parmi les perspectives figure le projet de doublage intégral de la RN 1. Ce chantier vise à transformer l'axe en une route dédoublée de grande capacité. La largeur prévue dépassera 14 m avec deux fois deux voies. Des aires de repos, des échangeurs et des dispositifs de sécurité compléteront l'aménagement. Une fois opérationnel, ce projet réduira d'environ 40 % le temps de trajet entre Lomé et Kara, actuellement estimé entre 7 et 8 heures. La

capacité de trafic sera également multipliée par deux.

La RN1 représente un maillon essentiel pour la compétitivité du port de Lomé, dont le trafic est passé de 22 millions de tonnes en 2020 à près de 30 millions en 2024. Elle demeure donc au centre des investissements routiers.

La route nationale numéro 5 (RN5), un axe stratégique

Depuis quelques années, de grands chantiers sont également ouverts sur la route nationale numéro 5 (Lomé-Kpalimé). Longue de 120 km, les travaux presque bouclés prennent en compte la réhabilitation et le renforcement de la chaussée de Todman à Kpalimé, avec élargissement à 2x3 et 2x2 voies et la construction de bassins de rétention. Des travaux de voirie et d'assainissement à Kpalimé et la construction du nouveau poste de péage à Aképé pour fluidifier le trafic, en font également partie.

Les travaux de modernisation et de réhabilitation de la RN5 sont d'une importance capitale. Reliant Lomé à Kpalimé, ville d'importance économique, ces travaux contribuent au désenclavement des zones rurales traversées par la route, facilitant l'accès aux marchés et aux services.

Côté commercial, l'amélioration de cet axe renforce le rôle du Togo comme corridor d'échanges pour les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger). Avec les travaux, l'on note dorénavant une réduction de temps de parcours, boostant l'efficacité du transport des biens et des personnes. Les infrastructures améliorées avec drainage



Des travaux de revêtement sur la route nationale numéro 1

Depuis quelques années, les infrastructures, surtout routières, refont peau neuve au Togo avec de grands chantiers lancés par le gouvernement. Cette transformation structurelle, fruit d'une volonté politique claire traduite dans la Feuille de route gouvernementale, nécessite de matérialiser par la réalisation des infrastructures majeures. Sur les routes nationales, dont la majorité constitue des axes stratégiques pour le commerce ouest-africain, notamment les corridors Lomé-Accra (Ghana) et Lomé-Cotonou (Bénin), essentiels pour les pays enclavés comme le Burkina Faso, le Niger et le Mali, les chantiers abondent.

plus de 70 % du trafic national et près de 60 % du transit vers le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Entre réhabilitations, bitumages et doublages, le gouvernement multiplie les initiatives.

Des centaines de kilomètres ont déjà été rénovés, des centaines de milliards de francs mobilisés et des projets structurants encore en préparation. L'ampleur des travaux engagés reflète la place stratégique de la route.

Entre 2020 et 2024, les autorités annoncent 595 km de routes nationales réhabilitées. D'autres bilans élargis portent ce chiffre à 828 km lorsqu'on inclut les axes connexes.

publics, plus de 95 milliards de francs CFA ont été consacrés entre 2020 et 2023 à l'entretien et à la réhabilitation des routes nationales. Une part importante de ce montant a concerné la RN1.

Sur certains tronçons, le trafic dépasse 15 000 véhicules par jour, dont près de 45 % de poids lourds, ce qui fragilise la chaussée et justifie des renforcements réguliers.

Aléheridè-Tchambéri, un chantier à forte valeur ajoutée sociale

Le bitumage de ce tronçon long de 30 km a été lancé en avril 2024 pour une durée de 24 mois. Le projet prévoit une chaussée de 7,4



Vue large sur le du dédoublement sur la RN5

et bandes d'arrêt d'urgence réduisent les risques d'accidents et rendent plus attractifs les investissements.

Des travaux sur les autres axes

Sur les autres axes routiers, les travaux d'infrastructures n'en manquent pas. Sur la route nationale 2 (RN2) par exemple, les chantiers majeurs concernent principalement la réhabilitation et l'élargissement de l'axe Lomé-Cotonou (Aného). Grâce à ces travaux, le Togo arrive à sécuriser le trafic et lutter contre l'érosion côtière, avec des tronçons comme Avépozo-Togokomé et Togokomé-Aného.

Dans l'ensemble, ces travaux financés par la Banque africaine de développement (BAD) ont permis de réhabiliter 30 km entre Avépozo et Aného, intégrant une 2x2 voies et l'éclairage solaire avec l'installation, en 2025, d'un péage moderne à Aného. Ces travaux réalisés par China Road and Bridge Corporation (CRBC) pour Avépozo-Togokomé et Soroubat pour Togokomé-Aného, permettent aujourd'hui de fluidifier le trafic, de sécuriser la voie, et de renforcer le corridor Abidjan-Lagos.

Sur la route nationale numéro 4, des travaux d'urgence ont été également lancés en 2024, dans le cadre de la modernisation des réseaux routiers.

Outre ces travaux d'envergure qui touchent les grands axes du pays, c'est tout le réseau d'infrastructures routières qui connaît ces dernières années au Togo une transformation.

Pour le Togo qui se voudrait un pays émergent à l'horizon 2030, l'investissement dans les infrastructures, surtout routières, devient une priorité pour relever les défis de son développement. Ainsi ces dernières années, le budget alloué aux réseaux routiers ne cesse d'évoluer.

En 2024, 85 milliards de francs CFA étaient destinés à des travaux de revêtement sur 180 km de routes et au bitumage d'environ 206 km supplémentaires avec un renforcement des engagements en 2025. Une attention particulière est accordée au nord du pays.

Des résultats en chiffres

Sur le terrain, les résultats en disent long sur les avancées

enregistrées par le pays. Plus de 2 200 kilomètres de routes et pistes rurales ont été aménagées entre 2021 et 2023. Les données révèlent une progression constante. À la fin de 2022, 680 km étaient achevés, avec un entretien mécanisé réalisé sur 1 720 km et la réhabilitation en cours

la volonté politique forte et l'engagement budgétaire significatif. Le ministère en charge des Infrastructures et des Travaux publics a vu son budget passer de 37 milliards FCFA en 2023 à 53 milliards FCFA en 2024, avant qu'il s'établisse à environ 32 milliards de francs en 2025 pour



Travaux de revêtement de voies

sur 712 km.

En 2024, plus de 632,5 km supplémentaires ont été aménagés ou réhabilités. Selon les projections, l'objectif est de porter le linéaire total aménagé et réhabilité à 4 550 kilomètres d'ici fin 2025.

Dans l'ensemble, ces chiffres valorisent

poursuivre les chantiers. Sur le terrain, l'impact de la transformation des infrastructures routières est visible. Il se traduit par des bénéfices multiples pour l'économie et la population. Désormais, un meilleur accès aux marchés permet aux agriculteurs de transporter leurs récoltes plus facilement et à


moindre coût, réduisant les pertes post-récoltes et augmentant leurs revenus.

Un autre avantage concerne l'accès aux services sociaux: le temps de trajet pour rejoindre les hôpitaux, les écoles ou les points d'eau potable a été considérablement réduit, améliorant ainsi la santé et l'éducation des populations rurales. Les routes favorisent également le dynamisme local et la mobilité des femmes et des jeunes, stimulant l'entrepreneuriat rural et urbain, créant des emplois et renforçant la cohésion sociale ainsi que la fluidité des échanges.

Par exemple, dans la région des Savanes, particulièrement ciblée par des programmes de résilience comme le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), les routes facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire, la gestion des ressources naturelles et le développement des chaînes de valeur du bétail. En s'appuyant

sur cette politique de désenclavement axée sur les infrastructures routières, le Togo pose les bases d'un développement équilibré entre zones urbaines et rurales, favorisant une croissance inclusive et durable pour l'ensemble du territoire.

Caleb Akponou



**ASSIGNATION EN RESILIATION DU BAIL ET EN
EXPULSION**

COPIE

L'an deux mille vingt cinq
Et le Septième (07) Décembre à _____ heures _____ minutes

Madame BANNERMAN née DELABARDE Florence Isabelle, de nationalité française, Tél : 0033684604774, Email : florence.bannerman@gmail.com, demeurant et domiciliée au 23 rue de l'Isle-Adam 95590 PRESLES, France, de passages réguliers à Lomé ;

Assistée de **MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES**, Société d'Avocats, 27, rue Khra (ex-rue Maréchal BUGEAUD), 06 BP 62210 - Tél. 22 21 57 20 - Fax : 22 22 08 32, Lomé-Togo, Email : contact@scpmakakpo.com, représentée par son Associé-gérant Maître Martial AKAKPO, au siège de laquelle domicile est élu pour les besoins de la présente procédure ;

J'ai, Nous, Me Essodjolo KPATCHA
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé,
y demeurant, ressortir Est de la Côte d'Ivoire
CEC Agée Centre à 80m
Sousigné

Donné assignation à :

IOKA Holding, Société Anonyme, au capital de dix millions (10 000 000) Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° TG-LOM 2018 B 1278, ayant son siège à Lomé, quartier Nyekonakpoé, 63 rue Boulevard du 13 janvier, Tél : (228) 22 26 92 88/96 67 84 84, BP 527, représentée par monsieur AGBADO Francis demeurant et domicilié au Bénin, Tél. : +233 545211436, ou étant et parlant à son affilage

*si le porte principal de l'audience plus l'heure de l'audience
soit long de ce parler sur la société destinataire ne se trouve
pas à l'adresse indiquée et que nous ne connaissons
aucune autre adresse d'ailleurs 58 Code de Procéd. Civile*

A comparaître le **mercredi, 17 décembre 2025 à 09 HEURES 00 MINUTE**
jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience et par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé, au Palais de Justice de ladite ville ;

POUR

I- EXPOSE DES FAITS

Suivant contrat de bail en date du 15 septembre 2020, elle a donné à bail à usage professionnel, un ensemble immobilier (Ex boutique New-Look+ dépendances), situé au 134 boulevard du 13 janvier, à la société IOKA Holding SA représentée par monsieur AGBADO Francis, pour une durée de neuf ans.

Pièce N°1 : Copie du contrat de bail en date du 15 septembre 2020

Curieusement, la société IOKA Holding SA a cessé de s'acquitter de ses obligations locatives, accumulant à ce jour des arriérés de loyers échus et impayés de vingt-deux (22) mois ce, depuis janvier 2024. Elle demeure également redevable de la retenue fiscale sur loyers non reversée depuis février 2021.

Pire, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de la demanderesse, elle a procédé à des sous-locations au profit de deux personnes, percevant pour l'une un loyer mensuel d'un million (1 000 000) de francs CFA et, pour l'autre, la somme de trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA, soit un total d'un million trois cent cinquante mille (1 350 000) francs CFA, largement supérieur au loyer de huit cent mille (800 000) francs CFA convenu avec la demanderesse.

Pièce N°2 : Contrat de bail entre ARRIS, division agence immobilière de IOKA Holding SA et Atelier 3.14 en date du 1^{er} juin 2023

Pièce N°3 : Contrat de bail entre ARRIS, division agence immobilière de IOKA Holding SA et Madame Akoua AGBAGO en date du 02 octobre 2023

En outre, l'un des sous-locataires (Atelier 3.14) bénéficiait d'un bail d'une durée de dix-huit (18) ans et a entrepris des travaux d'agrandissement de l'immeuble, alors même que le bail liant la demanderesse à la société IOKA n'avait été conclu que pour une durée de neuf (9) ans.

Alors qu'elle percevait régulièrement les loyers auprès desdits sous locataires, la société IOKA HOLDING SA est restée défaillante dans le règlement de ses arriérés de loyers, malgré les multiples relances de la concluante,

Les tentatives de règlement amiable, tant pour la régularisation des arriérés que pour une résiliation consensuelle du bail, sont demeurées également vaines.

Face aux difficultés financières qu'elle rencontre suite au défaut de paiement de la société IOKA HOLDING SA, madame BANNERMAN née DELABARDE Florence Isabelle a décidé d'engager une procédure de résiliation du bail et d'expulsion contre cette dernière.

Toutefois, elle se heurte à l'impossibilité de lui signifier la mise en demeure préalable à la procédure de résiliation, la société IOKA Holding SA n'étant plus située à l'adresse connue et ne faisant l'objet d'aucune procédure de faillite, comme en témoignent le procès-verbal de carence en date du 08 août 2025 établi par Me Essodjolo KPATCHA, huissier de justice et l'attestation de non faillite en date du 6 mai 2025.

- **Pièce N°4 : Copie du Procès-verbal de carence en date du 08 août 2025**
- **Pièce N°5 : Copie de l'attestation de non-faillite en date du 6 mai 2025**

Dans ces conditions, la demanderesse n'a eu d'autre choix que de solliciter et d'obtenir l'ordonnance n°359/2025 rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, autorisant la publication dans le journal TOGO MATIN la signification de la mise en demeure destinée à la société IOKA Holding, ce conformément aux dispositions de l'article 58 du code de procédure civile applicable au Togo.

- **Pièce N°6 : Ordonnance à pied de requête N°359/2025 en date du 13 Août 2025**

En exécution de cette ordonnance, la lettre de mise en demeure ainsi que l'exploit de signification ont été publiés dans le journal TOGO MATIN N°1507 du mercredi 03 septembre 2025 comme en fait foi la page N°9 dudit journal.

- **Pièce N°7 : Copie de la page N°9 du journal TOGO MATIN N°1507**

À la lumière des faits ci-dessus exposés, il convient de faire droit aux moyens et prétentions de la demanderesse ci-après exposés.

II- DISCUSSIONS

L'article 133 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Commercial Général (AUDCG) impose au bailleur comme au preneur le respect strict de toutes les clauses du bail, sous peine de résiliation.

Il prévoit toutefois qu'avant toute demande en résiliation, qu'une mise en demeure soit notifiée à la partie défaillante par acte d'huissier ou par tout moyen garantissant la preuve de sa réception, précisant les clauses violées tout en accordant un délai d'un mois à celle-ci pour régulariser la situation. En cas d'inexécution persistante, la juridiction compétente saisie peut alors prononcer la résiliation du bail, voire l'expulsion.

En l'espèce, il ressort de l'article IV du contrat de bail liant les parties que « le loyer mensuel est fixé à huit cent mille (800.000) F CFA. Toutefois, en raison d'un crédit de neuf millions (9.000.000) F CFA consenti par le preneur au bailleur pour la réalisation des travaux, un amortissement mensuel de quatre

cent mille (400.000) F CFA sera déduit du loyer pendant vingt-deux mois et demi (22,5). Une fois ce crédit remboursé, le preneur devra s'acquitter de la totalité des loyers. Il s'ensuit que le paiement des loyers doit se faire d'avance et par trimestre par virement sur le compte bancaire désigné par le bailleur. »

Il est également stipulé à l'alinéa 2 de l'article VI dudit contrat que « le preneur s'acquittera de la liquidation des impôts, taxes et redevances dus à l'OTR par le bailleur déduction faite des loyers à verser. Le preneur s'acquittera également de tous les impôts, contributions et taxes auxquels il est ou sera assujéti personnellement ».

Par ailleurs, l'alinéa 2 de l'article X du même contrat précise que « le preneur pourra sous louer tout ou parties du bien à une société à la condition d'obtenir préalablement et par écrit l'agrément du bailleur ».

Nonobstant la clarté de ces clauses, force est de constater que depuis janvier 2024, la société IOKA Holding SA a arrêté tout paiement de loyers à sa bailleuse demeurant débitrice de **vingt millions cinquante mille (20 050 000) francs CFA** correspondant à la somme totale des arriérés de loyers échus et impayés sur une période de vingt-deux (22) mois et des impôts sur loyers non reversés depuis février 2021.

Pis encore, la défenderesse a, sans l'autorisation de la demanderesse, sous-loué les lieux à des tiers, encaissant des loyers largement supérieurs à ceux prévus au bail initial.

Face à ces manquements contractuels, la demanderesse a, conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile togolais, régulièrement signifié une lettre de mise en demeure à la défenderesse par voie d'affichage, en exécution de l'ordonnance n°359/2025 rendue sur requête par le Président du Tribunal de commerce de Lomé, la défenderesse n'étant plus localisable à l'adresse de son siège social.

Nonobstant cette mise en demeure, aucune régularisation n'est intervenue à ce jour malgré l'expiration du délai légal de trente (30) jours.

Les conditions posées par l'article 133 susvisé étant intégralement remplies, la demanderesse est fondée à solliciter du Président du Tribunal la résiliation du contrat de bail et l'expulsion de la société IOKA HOLDING SA ainsi que de tout occupant de son chef.

Par ailleurs, il convient de relever que la concluante a subi un préjudice moral et financier certain du fait des agissements de la défenderesse.

En effet, la concluante est veuve et mère de deux enfants. L'immeuble en cause est un bien que la concluante et ses enfants ont hérité du fait du décès de son mari. Les loyers perçus de cet immeuble contribuaient notamment à la scolarité et aux projets personnels des enfants.

Cependant, depuis près de deux ans, ils ont été privés de ces revenus malgré les relances de la concluante. Cette dernière a également fait face à des pressions répétées de la société IOKA qui conditionnait le paiement des arriérés de loyers à la signature d'un nouveau bail de quinze (15) ans.

Cette situation a entraîné non seulement une charge émotionnelle importante pour la concluante et ses enfants mais aussi a contraint la demanderesse à engager un avocat pour faire valoir ses droits, exposant ainsi des frais importants directement imputables à la défaillance de la locataire.

L'ensemble de ces préjudices ne saurait être évalué à moins de dix millions (10.000.000) F CFA.

Il plaira ainsi au Tribunal de céans de condamner la locataire indélicade au paiement de la somme de vingt millions cinquante mille (20 050.000) francs CFA au titre des loyers et des impôts sur loyers impayés ainsi que des loyers à échoir jusqu'à l'exécution de la décision à intervenir, puis au paiement des dommages et intérêts de dix millions (10.000.000) F CFA pour les préjudices moraux et financiers subis par la demanderesse.

En outre, le contexte tel que décrit traduit l'urgence qu'il y a à consolider la demanderesse dans ses droits, ce qui justifie que la décision à intervenir soit assortie de l'exécution provisoire nonobstant toutes voies de recours et sans caution.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de :

En la forme

- Dire l'action de madame BANNERMAN née Florence Isabelle recevable ;

Au fond

- La dire bien fondée ;
- Constaté le défaut de paiement des loyers et des impôts sur loyers par la société IOKA HOLDING SA ;
- Constaté que la demanderesse a régulièrement mis en demeure la société IOKA HOLDING SA ;

- Constaté que la demanderesse a subi des préjudices moraux et financiers du fait de la défenderesse ;

En conséquence,

- Prononcer la résiliation du contrat de bail en date du 15 septembre 2020 liant les parties ;
- Ordonner l'expulsion de la société IOKA HOLDING SA et de tout occupant de l'immeuble situé au 134 boulevard du 13 janvier (Ex boutique New-Look+ dépendances) ;
- Condamner IOKA HOLDING SA au paiement des arriérés de loyers et impôts sur loyers non reversés à hauteur de vingt millions cinquante mille (20.050.000) francs CFA ainsi que des loyers à échoir jusqu'à l'exécution effective de la décision à intervenir ;
- Condamner IOKA HOLDING SA au paiement des dommages et intérêts de dix millions (10 000 000) F CFA pour tous préjudices subis par la demanderesse et ses enfants ;
- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la défenderesse aux entiers dépens dont distraction au profit de MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, société d'avocats aux offres de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ELLE NE L'IGNORE**

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessous laissé copie du présent exploit dont le coût est de

L'HUISSIER



Mérite agricole

La France décore Émile Atigaku pour son engagement

Acteur majeur de développement agricole au Togo, Émile Atigaku se voit honoré pour sa contribution au développement. Le directeur exécutif de l'ONG Pionniers en Action pour le développement intégré à l'environnement (PADIE) a reçu, jeudi 11 décembre 2025 à Lomé, la décoration de chevalier de l'ordre du Mérite agricole. Décernée par Augustin Favereau, ambassadeur de France, cette distinction se veut le couronnement des années d'engagements au profit du développement.

Pour l'ambassadeur de France, cette remise d'insigne n'est pas le fruit du hasard. Il se veut une marque de reconnaissance de la République française aux nombreuses initiatives conduites avec succès par Emile Atigaku.

Acteur majeur de la promotion du développement agricole, un secteur qui emploie 60 % de la population active et contribue à 40 % du produit intérieur brut (PIB), le directeur exécutif de l'ONG PADIE a toujours

œuvré pour une agriculture moderne, inclusive et durable.

Ainsi, recevant la distinction, il n'a pas manqué de réitérer son engagement à poursuivre ses œuvres.

« Cette distinction représente l'engagement à soutenir les producteurs, les jeunes, les femmes, les coopératives, les collectivités locales et tous ceux qui, au quotidien, façonnent notre avenir agricole », a-t-il mentionné. Cet engagement, celui de promouvoir les secteurs à fort potentiel de développement, est partagé par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Sous son leadership, plusieurs initiatives visant la modernisation de l'agriculture togolaise ont été engagées ces dernières années. En s'inscrivant en droite ligne de cette vision, Emile Atigaku, actuel

maire de Kloto 1, entend continuer de mettre ses compétences au service du développement de sa communauté et, partant, de tout le Togo.

Francophonie (OIF), Émile Atigaku ne manque pas d'initiatives. À cœur d'apporter une plus-value au développement du Togo, l'illustre distingué poursuit

a eu à présider le Conseil de concertation pour l'eau et l'assainissement de base au Togo (CCEABT). Point focal de la Convention des maires pour l'Afrique



Des projets en cours
Titulaire de plusieurs certifications internationales, notamment en développement durable délivrées par l'Organisation internationale de la

des recherches pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la région Maritime.

Outre l'ONG PADIE dont il est le directeur exécutif, il

subsaaharienne, il occupe également le poste de secrétaire général de la Fédération des ONG du Togo.

Caleb Akponou

Avenir de l'environnement mondial

Réorienter les investissements vers des modèles économiques circulaires

L'évaluation la plus complète jamais réalisée de l'environnement mondial a révélé qu'investir dans un climat stable, une nature et des terres saines, ainsi qu'une planète sans pollution, peut générer des milliers de milliards de dollars de PIB (Produit intérieur brut) supplémentaires, éviter des millions de décès et sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté et de la faim.

La septième édition du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial : Un avenir que nous choisissons (GEO-7), publiée lors de la septième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement à Nairobi, est le fruit du travail de 287 scientifiques multidisciplinaires issus de 82 pays.

Ce rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) constate que les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des terres, la désertification ainsi que la pollution et les déchets ont eu des conséquences lourdes sur la planète, les populations et les économies, coûtant déjà des milliers de milliards de dollars chaque année. Poursuivre les voies de développement actuelles ne fera qu'intensifier ces conséquences.

Cependant, des approches impliquant l'ensemble de la société et de tous les gouvernements pour transformer les systèmes économiques et financiers, les matériaux et déchets, l'énergie, l'alimentation et l'environnement pourraient générer des bénéfices macroéconomiques mondiaux pouvant atteindre 20 000 milliards de dollars US par an d'ici à 2070, avec une croissance continue par la suite.

Un facteur clé de cette approche consiste à s'éloigner du PIB pour se tourner vers des indicateurs qui prennent également en compte le capital humain et naturel, incitant ainsi les économies à évoluer vers la circularité, la décarbonisation du système énergétique, l'agriculture durable, la restauration des écosystèmes, et bien plus encore.

« Le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial présente un choix simple à l'humanité : continuer sur la voie d'un avenir dévasté par les changements

climatiques, le déclin de la nature, la dégradation des terres et la pollution de l'air, ou changer de direction pour garantir une planète saine, des populations en bonne santé et des économies prospères. En réalité, il n'y a pas vraiment de choix », a déclaré Inger Andersen, directrice exécutive du Pnue. « Et n'oublions pas que le monde a déjà accompli de grands progrès : des accords mondiaux sur les changements climatiques, la nature, les terres et la biodiversité, ainsi que sur la pollution et les déchets, jusqu'aux changements concrets dans l'industrie en plein essor des énergies renouvelables, la couverture mondiale des zones protégées et l'élimination progressive des produits chimiques toxiques », a-t-elle ajouté.

« J'exhorte toutes les nations à s'appuyer sur ces progrès, à investir dans la santé planétaire et à orienter leurs économies vers un avenir prospère et durable », a insisté Inger Andersen.

Une meilleure voie

Le rapport présente deux voies de transformation : l'une reposant sur des changements de comportement visant à réduire l'importance accordée à la consommation matérielle, et l'autre sur des changements où le monde s'appuie principalement sur le développement technologique et les gains d'efficacité.

Les voies de transformation prévoient que les bénéfices macroéconomiques mondiaux commenceront à apparaître en 2050, atteindront 20 000 milliards de dollars US par an d'ici à 2070, puis pourraient atteindre 100 000 milliards de dollars US par an. Elles projettent également une réduction de l'exposition aux risques climatiques, une diminution de la perte de biodiversité d'ici à 2030 et une augmentation des surfaces de terres naturelles. Neuf millions de décès prématurés peuvent être évités d'ici à 2050, grâce à des mesures telles que la réduction de la pollution de l'air. D'ici à 2050, près de 200 millions de personnes pourraient sortir de la sous-alimentation et plus de 100 millions de personnes de

l'extrême pauvreté. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et garantir un financement adéquat pour la conservation et la restauration de la biodiversité, un investissement annuel d'environ 8 000 milliards de dollars US sera nécessaire jusqu'en 2050. Cependant, le coût de l'inaction est bien plus élevé.

Des transformations radicales sont nécessaires

Suivre les voies de transformation nécessiterait des changements radicaux dans cinq domaines clés. Le rapport présente les mesures recommandées pour chaque domaine.

Économie et finance : Aller au-delà du PIB en adoptant des indicateurs de richesse inclusifs et complets ; évaluer les externalités positives et négatives afin de valoriser correctement les biens ; et éliminer progressivement, puis réorienter les subventions, taxes et incitations qui ont des impacts négatifs sur la nature.

Matériaux et déchets : Mettre en œuvre une conception circulaire des produits, renforcer la transparence et la traçabilité des produits, composants et matériaux ; réorienter les investissements vers des modèles économiques circulaires et régénératifs ; et faire évoluer les modes de consommation vers la circularité en changeant les mentalités.

Énergie : Décarboner l'approvisionnement énergétique ; accroître l'efficacité énergétique ; soutenir la durabilité sociale et environnementale des chaînes de valeur des minéraux critiques ; et améliorer l'accès à l'énergie et lutter contre la précarité énergétique.

Systèmes alimentaires : Adopter des régimes alimentaires sains et durables ; améliorer la circularité et l'efficacité de la production ; et réduire les pertes et gaspillages alimentaires.

Environnement : Accélérer la conservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ; soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la résilience, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature ; et mettre en œuvre

des stratégies d'atténuation climatique.

Le rapport appelle à un co-développement et à une mise en œuvre conjointe de ces solutions. Prendre en compte la diversité des systèmes de connaissances, en particulier les savoirs autochtones et

Entre 20% et 40% des terres émergées dans le monde seraient dégradées, affectant plus de trois milliards de personnes, tandis qu'un million des huit millions d'espèces estimées sont menacées d'extinction. Chaque année, neuf millions



Image illustrant la durabilité (Image trouvée en ligne le 09/12/2025)

locaux, est essentiel pour garantir des transitions justes qui répondent à la fois aux impératifs de durabilité environnementale et au bien-être humain.

Le rapport exhorte les gouvernements, les organisations non gouvernementales et multilatérales, le secteur privé, la société civile, le milieu universitaire, les organisations professionnelles, le grand public et les peuples autochtones à reconnaître l'urgence des crises environnementales mondiales, à s'appuyer sur les progrès réalisés ces dernières décennies, et à collaborer à la co-conception et à la mise en œuvre de politiques, stratégies et actions intégrées pour garantir un avenir meilleur pour tous.

Dégradation croissante

S'appuyant sur de multiples sources, le rapport expose également en détail les conséquences actuelles et futures des modèles de développement fondés sur le maintien du statu quo.

Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté en moyenne de 1,5% par an depuis 1990, atteignant un nouveau record en 2024, ce qui augmente les températures mondiales et intensifie les impacts climatiques. Le coût des événements météorologiques extrêmes attribués aux changements climatiques au cours des 20 dernières années est estimé à 143 milliards de dollars US par an.

de décès sont attribuables à certaines formes de pollution. Le coût économique des dommages à la santé lié à la pollution de l'air seule était d'environ 8 100 milliards de dollars US en 2019, soit environ 6,1% du PIB mondial. L'état de l'environnement se détériorera dramatiquement si le monde continue de faire fonctionner les économies selon un scénario de maintien du statu quo. Sans action, le réchauffement moyen mondial devrait dépasser 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels au début des années 2030, dépasser 2,0°C dans les années 2040 et continuer à augmenter. Sur cette trajectoire, les changements climatiques réduiraient le PIB mondial annuel de 4% d'ici à 2050 et de 20% d'ici la fin du siècle.

La dégradation des terres devrait se poursuivre au rythme actuel, le monde perdant chaque année une superficie de terres fertiles et productives équivalente à celle de la Colombie ou de l'Éthiopie, alors même que les changements climatiques pourraient réduire de 3,4% la disponibilité alimentaire par personne d'ici à 2050.

Les 8 milliards de tonnes de déchets plastiques qui polluent la planète continueront de s'accumuler, aggravant les pertes économiques liées à la santé ; estimées à 1 500 milliards de dollars US par an, imputables à l'exposition aux produits chimiques toxiques contenus dans les plastiques.

Lutte contre le terrorisme**Un fonds Cedeao de plus d'un milliard au profit du Togo**

Réunie le dimanche 14 décembre dernier à Abuja, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a décidé d'allouer 2,85 millions de dollars américains, soit 1,59 milliard de FCFA, à chacun de ses 5 États membres les plus touchés par le terrorisme. Le Togo fait partie des 5 pays bénéficiaires de ces fonds.

Lors de la 68^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao, les chefs d'État ont dressé le bilan des attaques terroristes enregistrées dans l'espace communautaire.

Au Bénin, les forces armées béninoises font face à des attaques de plus en plus fréquentes du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM), tandis que le Nigéria est confronté à une insurrection jihadiste menée par les deux factions de Boko Haram. Le pays pourrait également devoir faire face prochainement aux attaques du JNIM, qui a récemment revendiqué sa



Le président Faure Gnassingbé s'adressant à des soldats déployés dans la région des Savanes

première opération sur le territoire nigérian en plus d'un nouveau groupe qui se fait appeler Lakurawa. Le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Togo sont relativement moins touchés, mais demeurent vulnérables à la menace terroriste transfrontalière. Un soutien au plan de riposte du Togo

Dans le cadre des efforts communautaires de lutte

contre cette menace qui touche environ six millions de personnes dans la région, le Togo va bénéficier de 1,59 milliard de FCFA d'aide de la Cedeao. Mais le Togo a déjà mis en place des dispositions stratégiques et solides de lutte contre le terrorisme.

Face au terrorisme, le Togo répond par une approche combinant renforcement militaire (Opération Koundjoaré), programmes

de développement régional (PURS - Programme d'urgence des Savanes), et coopération internationale, tout en luttant contre les causes profondes (pauvreté, manque d'infrastructures) et en renforçant la résilience communautaire.

Des efforts importants sont faits pour sécuriser les frontières, notamment avec le Burkina Faso, mais la

menace persiste, poussant à une vigilance accrue et à des stratégies intégrant la gouvernance locale et les services sociaux. À ce jour, un effectif de 8000 soldats bien équipés a été déployé dans la région des Savanes. De nouveaux postes de contrôle et de prévention d'attaques ont été créés. 15 attaques en 2025

En juillet 2025, le ministre des Affaires étrangères, le Pr. Robert Dussey, a dévoilé lors d'une interview avec Reuters quelques chiffres relatifs aux attaques du JNIM dans les localités frontalières avec le Burkina Faso.

Depuis janvier 2025, les autorités sécuritaires togolaises ont enregistré 15 attaques terroristes de la JNIM dans la région des Savanes. Les attaques ont causé plusieurs dizaines de morts, dont 54 civils et 8 soldats, selon le professeur Robert Dussey.

Affo-Djèlè Alarba

Soja**Le marché chinois s'ouvre aux producteurs togolais**

Les sojaculteurs togolais pourront bientôt envoyer leurs sojas récoltés au Togo vers la Chine. Le marché chinois est désormais ouvert au soja togolais, selon Madame Wang Min, ambassadrice de la République de Chine au Togo. L'information a été donnée à l'occasion d'un point de presse organisé à la résidence de l'ambassade chinoise à Lomé.

L'accès officiel au marché chinois devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour la filière et pourrait en stimuler les investissements, en élargissant les débouchés et en appuyant les efforts de transformation locale.

L'intérêt de la Chine pour de nouveaux partenaires agricoles s'explique par sa forte dépendance aux importations : elle demeure le premier acheteur mondial de soja, absorbant entre 60 % et 70 % des volumes échangés à l'échelle internationale, selon les estimations de S&P.

Cette demande soutenue est alimentée par les besoins croissants de son industrie agroalimentaire et du secteur de l'élevage.

Aucune date n'a été annoncée

pour la finalisation du protocole d'accès du soja togolais au marché chinois, mais les autorités chinoises indiquent que la dernière étape est en cours.

Certes il y a des efforts à faire à plusieurs niveaux, mais de nombreux produits agricoles togolais séduisent les acheteurs sur le plan international. Le soja bio



Du soja

Efforts continus pour se conformer aux normes internationales

togolais en particulier a plusieurs fois été primé sur le plan international.

Mais les autorités togolaises ne comptent pas s'arrêter là. Le Togo travaille toujours afin de valider 42 normes prioritaires dans le secteur agroalimentaire. Des experts de l'Agence togolaise de normalisation (ATN), de la Haute Autorité de la qualité et de l'environnement, des partenaires techniques, des ONG et des instituts de recherche ont mutualisé leurs efforts afin de structurer et de renforcer la compétitivité des produits locaux sur le plan international. Quatre filières sont concernées. Il s'agit du riz, du soja, de la volaille et ses dérivés, ainsi que de l'horticulture.

Affo-Djèlè Alarba

En un clic, payez votre TVM par sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg



La solution de
vos paiements et transferts instantanés
au **Togo** et dans
toute l'**UEMOA** !

- 24h/24 et 7j/7 •
- Sécurité garantie •

Coris Bank International,
votre **partenaire de référence.**



BENIN



BURKINA FASO



COTE D'IVOIRE



GUINÉE BISSAU



MALI



NIGER



SÉNÉGAL



TOGO

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

